



Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon



ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2018-2019

ÉCHÉANCES	QUOTIENT INFÉRIEUR À 320	QUOTIENT SUPÉRIEUR À 320	DATE LIMITE DE PAIEMENT
ANNUEL	90€	130€	À la validation du dossier
TRIMESTRIEL	22,50€/trimestre	32,50€/trimestre	Trimestre 1 : à la validation du dossier Trimestre 2 : avant le 31 octobre 2018 Trimestre 3 : avant le 31 janvier 2019 Trimestre 4 : avant le 30 avril 2019
EN 10 MENSUALITÉS DE AOÛT À MAI JUIN ET JUILLET EN EXO	9€/mois	13€/mois	Avant le 31 du mois précédent. Exemple pour le mois de novembre, à régler avant le 31 octobre.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES POINTS DE VENTE DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ENTRE-DEUX - SAINT-PHILIPPE - PLAINE DES CAFRES				
07H30/12H30 13H00/15H00	07H30/12H30 13H00/15H00	07H30/12H30 13H00/15H00	07H30/12H30 13H00/15H00	07H30/12H30 13H00/14H00
LE TAMPON				
07H00/12H30 13H00/15H00	07H00/12H30 13H00/15H00	07H00/12H30 13H00/15H00	07H00/12H30 13H00/15H00	07H00/12H30 13H00/14H00
SAINT-JOSEPH (DU 18 JUIN AU 24 AOÛT 2018)				
07:00/13:00	07:00/13:00	07:00/13:00	07:00/13:00	07:00/12:00

GUICHET DES TRANSPORTS SCOLAIRES MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

PAR CHÈQUES

- ▶ Les chèques libellés doivent être à l'ordre du trésor public.
- ▶ Une pièce d'identité vous sera demandée.
- ▶ Les chèques doivent être remplis au stylo noir ou bleu uniquement et être lisibles.
- ▶ Les chèques ne doivent pas comporter de ratures ou de blanco.
- ▶ Les chèques mal remplis ou raturés seront refusés.

EN ESPÈCES

- ▶ Nous vous prions de faire l'appoint.
- ▶ Nous nous réservons le droit de refuser tout billet déchiré ou trop abîmé.

PAR CARTES BANCAIRES

POUR TOUTE INFORMATION

www.casud.re

▶ N° Vert 0 800 000 253

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

